

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29  
Votants : 28  
Absent : 1

L'an deux mille neuf  
Le 14 décembre  
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVUIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Melle Marie-Hélène GOYA, Mrs Michel LARRETICHE, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melle Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, M. Renaud LASSALLE, M. Philippe ARAMENDI, Dominique MELE, Mmes Annette ARAMBURU, Thérèse HALSOUET et M. Beñat ELIZONDO.

Pouvoirs :

Mme HACALA à Mme d'ELBEE  
Mme CONNAN-GIACOMETTI à Melle ANDIAZABAL  
Mme Isabelle LEBARS-FAURISSON à Mme RAGOZIN  
Mme Isabelle ECHEVERRIA à M. Philippe ARAMENDI

Absent :

M. Didier PICOT.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

**OBJET : Fixation tarifs des services d'accueil périscolaire et des études dirigées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs des services d'Accueil périscolaire et des études dirigées au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Madame le Maire propose une augmentation de 2.00% qui ferait évoluer les tarifs comme indiqué dans le tableau ci-dessous, sachant que la présence le soir pourra être en accueil périscolaire et/ou en études dirigées.

si fréquentation occasionnelle tarif à la séance			si présence régulière ( à partir de 11 séances )		
	2009	2010		2009	2010
présence matin ou soir	0,75 €	<b>0,77 €</b>	présence matin ou soir 1enfant	7,47 €	<b>7,62 €</b>
			présence matin ou soir 2 enfants	14,19 €	<b>14,47 €</b>
			présence matin ou soir 3 enfants	20,18 €	<b>20,58 €</b>
	2009	2010		2009	2010
présence matin et soir	1,07 €	<b>1,09 €</b>	présence matin et soir 1enfant	10,67 €	<b>10,88 €</b>
			présence matin et soir 2 enfants	20,27 €	<b>20,68 €</b>
			présence matin et soir 3 enfants	28,79 €	<b>29,37 €</b>

.../...

**Suite délibération du 14 décembre 2009 : « Fixation tarifs des services d'accueil périscolaire et des études dirigées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 »**

Après avis favorable de la Commission des Finances du 4 décembre 2009, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

- DECIDE de fixer les tarifs des participations des familles pour le service Accueil périscolaire et études dirigées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 comme indiqué ci-dessus.

*Votes pour : 21*

*Contre : 7*

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi  
en Sous-Préfecture :  
Visé le :  
Publié ou notifié le :